

Procès-verbal des délibérations

Séance du 21 Décembre 2023

L'an 2023 et le 21 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire.

Présents : M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire, Mmes : Charlotte de BECDELIEVRE, Peggy CASTERMAN, Edwige FASILLEAU, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Lydia LECLERC, MM : Michel AUBERT, Brice COMTET, Bernard GABORIT, Jean-François MALECOT, Patrick PENOT, Guy RAIMBAULT.

Excusés : Véronique BACLE, Audrey BARON, Bertrand BITAUD, Alcyme DELANNOY, Laurent BONNET.

- Mme Audrey BARON a donné pouvoir à Mme Peggy CASTERMAN
- M. Bertrand BITAUD a donné pouvoir à M. Guy RAIMBAULT,
- M. Alcyme DELANNOY a donné pouvoir à Mme Charlotte de BECDELIEVRE,
- M. Laurent BONNET a donné pouvoir à M. Bernard GABORIT.

Absents : Mme Marie-Noëlle BEUGNARD, M. Morgan CHARRAIS.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

Date de la convocation : 14/12/2023

Date d'affichage : 14/12/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Chinon le : 22/11/2023 et publication du : 22/12/2023

A été nommée secrétaire : Lydia LECLERC.

Objet(s) des délibérations

INSTALLATION DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - 2023-12-01

Adoption du PV du 10/11/2023 - 2023-12-02

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SIEIL - 2023-12-03

MODIFICATION DES DROITS DE TERRASSE POUR 2024 - 2023-12-04

MODIFICATION DES CONDITIONS D'ASSURANCE STATUTAIRE - 2023-12-05

NOUVELLE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU SITE DE LA GARE - 2023-12-06

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU CAMPING - 2023-12-07

AMENAGEMENTS URBAINS : DEMANDES DE SUBVENTION - 2023-12-08

AUTORISATION AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - 2023-12-09

DESIGNATION DE DELEGUES AU NOUVEAU SYNDICAT D'EAU POTABLE - 2023-12-10

VALIDATION D'UNE 1^{ère} PARTIE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2024 - 2023-12-11

MODIFICATION DES BUDGETS (GENERAL et ASSAINISSEMENT) - 2023-12-12

CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ESAT de LOUDUN - 2023-12-13

HOMMAGE au Docteur Robert DEREUX, ancien Maire de Richelieu

Monsieur le Maire ouvre la séance par un hommage au Docteur Robert DEREUX, ancien maire de RICHELIEU, décédé le 30 novembre dernier :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 30 novembre dernier, nous apprenions avec tristesse la disparition du Docteur Robert DEREUX, ancien maire de Richelieu.

Le Docteur DEREUX s'est installé médecin à Richelieu en 1968, profession qu'il exercera jusqu'en 2011. Avant de prendre définitivement sa retraite, il a assuré la fonction de médecin coordonnateur de l'EHPAD de Richelieu de 2011 à 2017.

Parallèlement à ses activités professionnelles, le Dr DEREUX s'est investi pour notre ville et ses habitants. Il a siégé 18 ans au Conseil municipal (1983-2001) et assuré la fonction de maire de 1995 à 2001.

Parmi les projets mis en œuvre durant son mandat :

- *Son implication pour construire la communauté de communes du Pays de Richelieu, dont il en a été le premier président,*
- *La restauration des flèches de l'église,*
- *L'aménagement de la mairie,*
- *La constitution de réserves foncières en prévision de la réalisation de la déviation de Richelieu et autour du plan d'eau,*
- *L'achat du site de la Caval, route de Châtellerault où son désormais installés les ateliers municipaux et l'achat des silos sur le site de la gare pour y aménager le boulodrome.*
-

Au-delà de ses responsabilités municipales, le Dr DEREUX était très attaché au rôle de l'institut « les Fioretti » dont il a assumé la fonction de Président de l'association durant de nombreuses années.

De par sa profession de médecin et son implication dans la vie municipale, le Dr DEREUX restera une figure marquante de l'histoire de notre ville.

Au nom du Conseil Municipal de Richelieu, j'ai adressé à son épouse et ses enfants, nos condoléances les plus attristées.

En hommage à son engagement pour la ville de Richelieu, je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence. »

Les membres du conseil municipal observent une minute de silence.

INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

réf : 2023-12-01

Monsieur le Maire rappelle que, par courriers reçus les 13 et 14 décembre 2023, Monsieur Philippe NAUDEAU, Madame Marie-France BARBOT et Mme Guilmine EYGUYN l'ont informé de leur démission de leur fonction de conseiller municipal.

Ces démissions sont devenues effectives dès leur réception en mairie. Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire en a informé Monsieur le Préfet d'Indre et Loire.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Morgan CHARRAIS, Madame Marie-Noëlle BEUGNARD et Monsieur Laurent BONNET, suivants immédiats sur la liste « Richelieu Ensemble » dont faisaient parties les démissionnaires lors des dernières élections municipales de mars 2020, ont été convoqués à la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire prononce leur installation en qualité de conseillers municipaux. Il donne ensuite la parole à Monsieur GABORIT :

« Je tiens à exprimer mes regrets de la démission de mes trois colistiers. Je pense que les difficultés de participation et de partage des responsabilités avec la majorité municipale dans la gestion de la commune y sont pour beaucoup.

Des démissions dans un conseil municipal ne sont jamais un bon signe de fonctionnement (je rappelle le précédent de 2011). Elles restent de toute manière dommageables aux intérêts de la commune et de ses habitants.

En ce qui me concerne, en poursuivant mon mandat au sein de ce conseil, je n'ai qu'un objectif : le service de la ville et de ses habitants, notamment dans le domaine culturel et patrimonial. »

INSCRIPTION DE SUJETS COMPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE SEANCE :

Monsieur le Maire propose d'inscrire 2 sujets complémentaires à l'ordre du jour de la séance :

- La modification des budgets 2023
- Un contrat de prestation de service avec l'ESAT de Loudun

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ces deux sujets à l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL du 10/11/2023

réf : 2023-12-02

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du PV de la séance du 10 novembre 2023 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, en l'absence d'observations, adopte le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2023.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0), le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2023.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SIEIL

réf : 2023-12-03

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le rapport annuel 2022 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire est disponible et a été envoyé à chaque membre avec la convocation.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique ... »

Le Conseil Municipal en prend acte.

LOGEMENT SOCIAUX : passage à la gestion en flux (Val Touraine Habitat et Touraine Logement)

En raison de l'absence de Madame Véronique BACLE, 2^{ème} Adjointe en charge des affaires sociales, chargé du suivi de ce dossier, et en raison de sa technicité, Monsieur le Maire propose de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le reporter à la prochaine séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de retirer ce dossier de l'ordre du jour.

MODIFICATION DES DROITS DE TERRASSE POUR 2024

réf : 2023-12-04

Monsieur PENOT, 1^{er} adjoint, présente le projet de délibération.

Par délibération du 09/12/2022, le Conseil Municipal a fixé les droits « Terrasses, trottoirs » à 5 € par m² et par an.

A partir du 01/01/2024, il est proposé de faire évoluer les tarifs de la manière suivante :

- Pendant la haute saison (Juin à septembre) : 2 € le m²
- Pendant le reste de l'année : 1 € le m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés ci-dessus.

MODIFICATION DES CONDITIONS D'ASSURANCE STATUTAIRE

réf : 2023-12-05

Monsieur PENOT, 1^{er} adjoint, présente le projet de délibération.

L'assurance statutaire concernant le personnel de la Ville de Richelieu est actuellement gérée par le Centre de Gestion d'Indre et Loire et relayée sur sa partie technique par le Groupe Relyens.

Après les années difficiles dues au Covid 19, et en réaction à la politique gouvernementale sur l'âge du départ à la retraite, en plus d'une sinistralité élevée tant au niveau national qu'au niveau local, l'assureur a dû revoir les conditions d'assurance de la collectivité.

Ces nouvelles conditions auront un impact sur les cotisations 2024 (le contrat est actuellement en consultation pour la période 2025-2027).

M. PENOT, 1^{er} adjoint en charge des finances et du personnel, propose de retenir l'option suivante :

Nombre d'agents concernés : 18

	Taux	Indemnités journalières	Cotisation	Ecart
Actuel	4.40 %	100 %	18 185.20 €	
Proposition	6.66 %	70 %	27 525.78 €	9 340.58 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0),

- Accepte par obligation de revoir les conditions d'assurance statutaire du personnel communal,
- Accepte l'option retenue par M. PENOT au taux de 6.66 %, avec indemnités journalières remboursées à hauteur de 70 % à partir du 01/01/2024,
- Autorise le Maire à signer l'avenant au contrat avec Relyens en ce sens.

NOUVELLE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU SITE DE LA GARE

réf : 2023-12-06

Monsieur PENOT, 1^{er} adjoint, présente le projet de délibération.

Actuellement, une convention règle les dispositions relatives à l'entretien des espaces de la gare de Richelieu, espaces appartenant à la Communauté de Communes Touraine, Val de Vienne et entretenu par la Ville, pour un montant annuel de 2 200 € TTC.

Il est proposé au Conseil de signer une nouvelle convention pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026, fixant le montant annuel dû par la CCTVV à 2 300 €, prix légèrement augmenté en raison de la hausse du prix des carburants en engins en charge de cet entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0),

- Approuve les termes de la nouvelle convention d'entretien des espaces de la gare de Richelieu à signer avec la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.
- Autorise le Maire à signer cette convention.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU CAMPING

réf : 2023-12-07

Monsieur PENOT, 1^{er} adjoint, présente le projet de délibération.

Une convention définit les conditions dans lesquelles le service technique de la ville de RICHELIEU effectue des prestations de service pour les gérants du camping, la SARL Villa Cottage in Loire Valley.

Après renégociation avec la gérante de la SARL, Mme Edwige DAVID, une nouvelle convention doit être rédigée. Le projet a été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal avec la convocation à la présente réunion.

La contrepartie financière de cette prestation assurée par le service technique de la ville serait portée à 160 € par tonte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0),

- Approuve les termes de la nouvelle convention de prestation à signer avec la SARL Villa Cottage in Loire Valley,
- Autorise le Maire à la signer.

AMENAGEMENTS URBAINS : DEMANDES DE SUBVENTION

réf : 2023-12-08

Monsieur le Maire présente le projet de délibération

Les travaux de rénovation des réseaux (Assainissement, Eau potable) et d'effacement des réseaux secs (électricité, télécommunication et éclairage public) dans l'Avenue du Québec et l'avenue Pasteur arrivent à leur terme.

Il convient maintenant de procéder au réaménagement urbain de l'avenue du Québec sur la base d'un projet organisant la réduction de la vitesse la circulation sur cet axe, le stationnement, les circulations douces et mettant en valeur les promenades et les douves en périphérie de la partie intra-muros de la ville. Le projet prévoit également d'intégrer la réalisation du giratoire une circulation au carrefour de l'avenue de Schaafheim et de l'avenue Pasteur sur la base de l'OAP du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la ville de Richelieu.

Ci-après le plan de financement prévisionnel du projet



RICHELIEU - Plan de financement - Aménagement urbains Avenue du Québec et rond-point Avenue Pasteur

	HT	TTC		
Dépenses prévisionnelles			Financement prévisionnel	
Aménagements urbains				
Maîtrise d'œuvre	78 605,00 €	94 326,00 €		
Voirie	599 058,00 €	718 869,60 €	240 463,43 €	DRAC Centre Val de Loire - Convention (20%)
Surcoût travaux ABF - Option carrefour en pavés	182 390,00 €	218 868,00 €	516 996,37 €	ETAT (DSIL - DETR - Fonds Vert) - 43%
			100 000,00 €	Tranche 1 - FDSR - CD37 2024 (25% du plafond 400 000 €)
Giratoire	191 706,90 €	230 048,28 €	100 000,00 €	Tranche 2 - FDSR - CD37 - 2025 (25% du plafond 400 000 €)
travaux - ABF - Option îlot central en pierre minces collées	33 701,25 €	40 441,50 €		
Surcoût travaux - ABF - Option bordure pierre	16 856,00 €	20 227,20 €		
Refonte de la Signalétique urbaine	100 000,00 €	120 000,00 €		
TOTAL aménagements urbains	1 202 317,15 €	1 442 780,58 €	957 459,80 €	TOTAL financement (79,6%)

244 857,35 Reste à charge HT - ville de Richelieu

240 463,43 TVA

485 320,78 Reste à charge TTC - Ville de Richelieu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0),

- Approuve le projet d'aménagement urbain de l'Avenue du Québec et de l'Avenue Pasteur, tel qu'il est présenté par le Maire,
- Sollicite une subvention au titre de la DSIL 2024 auprès de l'Etat,
- Sollicite une subvention au titre du FDSR 2024 auprès du Conseil Départemental
- Sollicite une subvention à la DRAC au titre de la convention de développement culturel,
- Autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

AUTORISATION AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
réf : 2023-12-09

Monsieur PENOT, 1^{er} adjoint, présente le projet de délibération.

Les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipulent : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0),

vote les propositions suivantes du Maire:

Articles	Intitulés de la dépense	Inscrit au budget 2023	25 %
2188-	Travaux de voirie	22 635 €	5 658 €
20418-73	Eclairage public	60 000 €	15 000 €
2135-97	Ateliers	10 000 €	2 500 €
2138-97	Idem	18 000 €	4 500 €
2131-98	Maison des Associations	562 000 €	140 500 €
2157-108	Matériel	18 200 €	4 550 €
2111-143	Acquisitions foncières	25 000 €	6 250 €
203-169	Parcours touristique	78 000 €	19 500 €
2181-170	Parc – Jeux	80 000 €	20 000 €
2135-161	Musée	27 250 €	6 812 €

DESIGNATION DE DELEGUES AU NOUVEAU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RICHELIEU - COURCOUE

réf : 2023-12-10

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Par délibération du 10 novembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé la fusion des 2 syndicats d'eau potable, le *Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Région de Courcoué* et le *Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Richelais* ainsi que les statuts du nouveau syndicat intitulé : « Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable - SMAEP - Richelieu-Courcoué ».

Les préfets d'Indre et Loire et de la Vienne n'ont pas encore validé la fusion.

Cependant, il appartient aux communes membres de désigner leurs nouveaux représentants avant la première réunion du comité syndical, laquelle doit intervenir au plus tard le 4^{ème} vendredi suivant la fusion. Pour des raisons pratiques en cette fin d'année, le maire demande à procéder à cette désignation.

L'article 5 des statuts du nouveau syndicat précise que chaque commune adhérente doit élire :

- 2 délégués titulaires
- 2 délégués suppléants.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, et *sous réserve de la réalisation de la fusion par approbation de l'arrêté préfectoral*, sont élus pour représenter la ville de RICHELIEU au sein du nouveau Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Richelieu - Courcoué :

Titulaires : Mme Lydia LECLERC
M. Michel AUBERT
Suppléants : M. Brice COMTET
M. Jean-François MALECOT

VALIDATION D'UNE 1^{ère} PARTIE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2024

réf : 2023-12-11

Mme Peggy CASTERMAN, 4^{ème} adjointe en charge des affaires culturelles, présente le projet de délibération.

Lors de sa dernière réunion, la commission Culture a examiné le bilan de la saison culturelle 2023 et a retenu les actions à mettre en place au cours de l'année 2024.

A l'appui d'un document power-point, Mme CASTERMAN présente le bilan de la saison culturelle 2023 et les propositions d'animations culturelles pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0),

- Approuve le bilan de la saison culturelle 2023,
- Valide la 1^{ère} partie de la programmation culturelle 2024 telle qu'exposée dans le tableau ci-dessous :

		DEPENSES PREVISIONNELLES			
			H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Théâtre	17-24 et 31 juillet 7-14 et 21 août	Visites théâtralisées de la ville (compagnie Alborada)	5 666,40 €	0,00 €	5 666,40 €
	du 5 au 11 août	Le bourgeois gentilhomme ou les fourberies de Scapin (Gai Saber)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
		visite théâtralisées les visites inattendues (Corneille distinguée)	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €

Expositions	du 15 juin au 24 septembre	Richelieu, homme d'Etat réalisée par Françoise MANCEAU, artiste, (titre de son exposition) et Marie-Pierre Terrien, historienne	4 524,00 €	476,00 €	5 000,00 €
Concerts	14/07/24 et 15/08/24	concert de jazz au kiosque à musique	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
	19/10/2024	Concert Ex-Arte	5 000.00 €		5 000.00 €
Sous-Total 1			18 690.40 €	476.00 €	19 166.40 €
TOTAL GENERAL					19 166,40 €

- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de cette programmation.

Guy RAIMBAULT, 3^{ème} adjoint, informe le conseil municipal que la ville de Richelieu accueillera le 9 et 10 juillet 2024 la caravane du Sport, organisé par le Conseil Départemental de la Touraine.

MODIFICATION DES BUDGETS (GENERAL et ASSAINISSEMENT)

réf : 2023-12-12

Monsieur PENOT, 1^{er} adjoint, présente le projet de délibération.

Les crédits votés au budget concernant les amortissements se sont révélés insuffisants. Par conséquent, il est nécessaire de modifier le budget 2023 de la façon suivante :

22- POUR LE BUDGET GENERAL :

Dépenses de Fonctionnement :

Article 681 : Dotation aux amortissements : + 10 000 €
Article 023 : Virement à la section d'investissement : - 10 000 €

Recettes d'Investissement :

Article 2804182 : amortissement des immobilisations : + 4 800 €
Article 2805 : + 1 000 €
Article 2812 + 200 €
Article 28131 + 1 100 €
Article 28135 + 700 €
Article 28138 + 400 €
Article 28151 - 23 300 €
Article 28152 + 1 000 €
Article 281531 + 200 €
Article 28158 + 3 300 €
Article 28181 + 400 €
Article 28182 + 5 200 €
Article 28184 + 200 €
Article 28188 + 14 800 €
Article 021 : Virement du fonctionnement : - 10 000 €

23- POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT :

Dépenses de fonctionnement :

Article 6811 : Dotation aux amortissements : + 1 000 €
Article 023 : Virement à la section d'investissement - 1 000 €

Recettes d'Investissement :

Article 2813 : amortissement des immobilisations - 29 000 €
Article 28156 + 30 000 €
Article 021 : Virement du fonctionnement - 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0), approuve les modifications proposées ci-dessus.

CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ESAT de LOUDUN **réf : 2023-12-13**

Monsieur PENOT présente le projet de délibération

Un agent du service technique doit partir à la retraite le 1^{er} mars prochain. Il n'est pas prévu de le remplacer pour le moment.

A titre expérimental et en appui des services techniques, il est proposé de souscrire, pour la durée d'un an, un contrat de prestation avec l'Esat de Loudun pour assurer des missions d'entretien d'espaces verts.

Cette association encadre des jeunes ayant le statut d'handicapé, en formation. Elle est dotée de matériel performant qui correspond à nos besoins.

Le prix de cette prestation pour l'année 2024 s'élèverait à 12 376 € HT.

Mme Lydia LECLERC informe qu'elle ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- Approuve la nécessité de recourir à la prestation présentée par M. PENOT,
- Accepte le prix de 12 376 HT pour l'année 2024,
- Autorise le Maire, à défaut, le 1^{er} Adjoint, à signer le contrat de prestation avec l'ESAT de Loudun.

En réponse à M. Bernard GABORIT, M. Patrick PENOT précise qu'il s'agit d'un test pour une année et qu'un bilan sera effectué fin 2024

Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Maire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des éléments suivants :

- 1- Il a effectué 2 modifications budgétaires les 7 novembre et 18 décembre dernier,
- 2- Il a déposé une demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire pour le projet de Parcours touristique,
- 3- Il a signé un contrat de prêt d'un montant de 300 000 € auprès de la Banque des Territoires inscrit au budget lors de la dernière séance,
- 4- Il n'a usé du droit de préemption lors des cessions des parcelles ci-après :

N° DIA	Parcelles cadastrales	Adresse	Nature du bien	Surface en m²
2023 45	OC 833 – 834 – 835 - 836	47 rue Henri Proust	Habitation	432 m ²
2023 46	OC 955 –998 –1000 -1373	24 Place des Religieuses	Habitation	717 m ²
2023 47	OC 728		Habitation	100 m ²
2023 48	OC 418 – 430	20 A rue Jules Chevalier	Habitation	520 m ²
2023 49	OC 308 -309 –310 – 311 –312 –1048	19 Rue de la Galère	Habitation	403 m ²
2023 50	OB 301	2 rue de la Résistance	Habitation	518 m ²
2023 51	OC 1309	60 Rue de la Galère	Habitation	43 m ²
2023 52	OC 640	9 rue du Collège	Habitation	40 m ²
2023 53	OC 416 et OC 417	14 rue des écluses	Maison et garage	225
2023 54	OC 553 et OC 554	11 rue des Gaultiers	Habitation	410 m ²

Communication du Maire :

Monsieur le Maire donne des informations sur les points suivants :

- ✓ L'obtention d'une subvention d'un montant de 5 680 € de la DRAC Centre Val de Loire pour la restauration du tableau « La mission Saint Vincent de Paul ». Du fait de l'obtention de l'ensemble des aides, le lancement de sa restauration va pouvoir être mis en œuvre. A la demande de M. Bernard GABORIT, le maire précise que le tableau de St Vincent sera certainement exposé dans l'église.
- ✓ Concernant le tableau « Richelieu, assis dans son fauteuil », sa restauration est terminée. Une photo de la restauration « avant / après » est projetée. Ce tableau sera exposé dans un premier dans les locaux du mécène « La Banque Richelieu ».
- ✓ L'obtention d'une subvention de 15 000 € de la DRAC Centre Val de Loire pour la saison culturelle 2023
- ✓ Une subvention de 20 000 € a été accordée par le Conseil Départemental pour l'aménagement des jardins familiaux, au titre du Fonds Départemental pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire.

Guy RAIMBAULT, 3^{ème} adjoint en charge des travaux, fait un point sur l'état d'avancement des chantiers en cours :

- La déconstruction du silo sur le site de la Gare est terminée.
- La déconstruction de l'ancienne EHPAD est programmée en janvier 2024
- Un terrain multisports est installé sur le site de la piscine. La clôture des terrains tennis a été refaite.
- Le terrain de tennis sera réhabilité au printemps,
- Les travaux de la maison des associations devraient se terminer en avril 2024,
- La clôture du stade a été refaite sur la partie Nord, le parking sera exécuté fin février 2024.
- Le gymnase intercommunal devrait ouvrir en septembre
- Les travaux de la gendarmerie se poursuivent
- La nouvelle station d'épuration devrait être mise en service en phase de test en avril-mai.
- Les gouttières de l'église ont été débouchées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des éléments suivants :

- ✓ La mise en révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- ✓ Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.
- ✓ Une enquête publique concernant le Parc Naturel Régional Loire Anjou Tours est en cours. Un registre est ouvert à la mairie de Richelieu
- ✓ Le déploiement de la fibre a atteint 307 000 foyers sur 320 000 en Indre et Loire, soit 95 %. Il atteint 93 % sur Richelieu où 1509 prises sont éligibles sur les 1 629 prises du projet initial. 502 foyers ou entreprises ont souscrit un abonnement auprès d'un des opérateurs présents sur le réseau, soit un taux de raccordement de 33 %.
Les prises restant à rendre éligibles sur Richelieu le seront dans les prochaines semaines ou mois. Aucune prise ne sera oubliée.

Edwige FASILLEAU, conseillère municipale déléguée, chargée de bibliothèque municipale informe les membres du conseil municipal de l'évolution des horaires d'ouverture de la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2024, après un sondage auprès des utilisateurs pour mieux correspondre aux besoins : le mercredi et le vendredi 9 h 30 – 12 h 30 et 14 h 18 h et le samedi 9 h 30 – 12 h 30.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des éléments suivants :

- ✓ La distribution avec Peggy Casterman et Audrey Baron du passeport du civisme dans les écoles maternelles et primaires (publiques et privées)
- ✓ Sa participation avec Patrick PENOT à une réunion avec les commerçants avec l'objectif de créer une nouvelle association des commerçants.
- ✓ L'appréciation des participants à réunion d'information organisée par la municipalité le 14 novembre dernier pour faire un point sur les projets en cours.
- ✓ La belle réussite de l'opération de plantation d'arbres sur le terrain situé derrière le plan d'eau, organisée avec l'école privée du Sacré Cœur et l'ITEP « Les Fioretti » le vendredi 24 novembre en partenariat avec l'association « Canton Conté » dans le cadre de son projet « Un arbre, un conte » et le lendemain, samedi 25 novembre, avec la participation de bénévoles et en partenariat avec le Syndicat de rivières Val de Vienne.
- ✓ Le succès du Marché de Noël le 2 et 3 décembre 2023 qui a accueilli beaucoup de visiteurs et de compliments tant des visiteurs que des commerçants participants. Monsieur le maire remercie Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, chargée de la préparation du marché ainsi que tous les membres du conseil municipal et les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de ce week-end.
- ✓ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à l'invitation du Maire de Schaafheim, il s'est rendu à Schaafheim le week-end du 16 et 17 décembre dernier, accompagné de Lydia Leclerc, Pascale Girault-Dutemple et Edwige Fasillean pour participer avec une délégation du comité de jumelage Richelieu – Schaafheim au marché de Noël.
- ✓ Monsieur le Maire informe des prochaines dates à retenir :
 - ❖ Le 27 décembre après-midi : animation à la bibliothèque de Jaulnay en partenariat avec la bibliothèque de Richelieu,
 - ❖ Le samedi 20 janvier 2024 à 11h : Cérémonie des vœux à la salle des fêtes,
 - ❖ Le samedi 3 février 2024 : Marché aux truffes,
 - ❖ Le vendredi 2 février 2024 à 20 h : conseil municipal.
- ✓ Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas reçu de questions orales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite à l'ensemble des membres du conseil municipal de très belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 21 h.

Liste récapitulative des délibérations

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2023-12-01	INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
2	2023-12-02	Adoption du PV du 10/11/2023
3	2023-12-03	RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SIEIL
4	2023-12-04	MODIFICATION DES DROITS DE TERRASSE POUR 2024
5	2023-12-05	MODIFICATION DES CONDITIONS D'ASSURANCE STATUTAIRE
6	2023-12-06	NOUVELLE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU SITE DE LA GARE
7	2023-12-07	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU CAMPING
8	2023-12-08	AMENAGEMENTS URBAINS : DEMANDES DE SUBVENTION
9	2023-12-09	AUTORISATION AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
10	2023-12-10	DESIGNATION DE DELEGUES AU NOUVEAU SYNDICAT D'EAU POTABLE
11	2023-12-11	VALIDATION D'UNE 1 ^{ère} PARTIE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2024
12	2023-12-12	MODIFICATION DES BUDGETS (GENERAL et ASSAINISSEMENT)
13	2023-12-13	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ESAT de LOUDUN

En mairie, le 22/12/2023

Le Maire
Etienne MARTEGOUTTE

La secrétaire de séance
Lydia LECLERC